

la Vie des Entreprises

Les chiffres de la loi
de finances pour 2010
et l'imposition
des revenus 2009

Nouvelles mesures
en faveur
des entreprises

Réforme de la taxe
professionnelle :
la nouvelle contribution
économique territoriale

Nouvelles mesures
en faveur
des particuliers



Lois de finances et réformes fiscales

Lois de finances et réformes fiscales

Après le vote du budget 2010, le train des réformes fiscales ne ralentit pas. Celle de la taxe professionnelle, d'abord. Impôt décrié depuis de nombreuses années, sa réforme était attendue. Elle sera effective dès 2010 et représente un allègement global de plus de 11 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises. L'ancienne taxe professionnelle prend le nom de cotisation économique territoriale - CET.

Au niveau individuel, les entreprises seront principalement assujetties à une cotisation foncière calculée sur la valeur locative des locaux et immeubles utilisés dans le cadre de leur activité. Les équipements et matériels sont dorénavant exclus de la cotisation économique territoriale. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 000 € seront redevables d'une cotisation sur la valeur ajoutée, qui constituera la deuxième composante de la nouvelle cotisation économique territoriale.

Nous présentons dans ce numéro un encart spécial consacré à la réforme de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne la taxe carbone qui devait représenter plus d'un milliard d'euros, le Conseil constitutionnel a censuré le dispositif, jugé trop inégalitaire. Un nouveau texte sera présenté avant juillet 2010.

Comme tous les ans, de nombreuses mesures touchent la fiscalité des personnes ou du patrimoine, citons pêle-mêle : la remise en cause de l'exonération des indemnités journalières en cas d'accident du travail, le renforcement du dispositif contre les niches fiscales, la possibilité de versement de dons à des organismes dans l'Union européenne ou encore la création d'une nouvelle police fiscale judiciaire. Il s'agit d'une vraie nouveauté qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale. Dans les cas le plus graves (fraude fiscale notamment), des agents du fisc spécialement placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, disposeront de pouvoirs d'officiers de police judiciaire. Ils pourront perquisitionner et procéder à des auditions ou encore à des gardes à vue.

Une fois de plus, des lois de finances riches en nouvelles mesures.

Édito

Votre entreprise

• Fiscal

4

- Les chiffres de la loi de finances pour 2010 et l'imposition des revenus 2009
- Nouvelles mesures en faveur des entreprises :
 - Crédit d'impôt en faveur des débiteurs de tabac
 - Prorogation du régime des entreprises nouvelles
 - La nouvelle police fiscale judiciaire
- Réforme de la taxe professionnelle : la nouvelle contribution économique territoriale

Vos affaires

• Patrimoine

11

- Nouvelles mesures en faveur des particuliers :
 - Niches fiscales: renforcement du dispositif de plafonnement des avantages fiscaux
 - Crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt de l'habitation principale
 - Crédit d'impôt en faveur du développement durable
 - SCPI « Malraux »
- Option pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes perçus en 2009
- Aménagement de la réduction d'impôt Scellier en faveur de l'investissement locatif
- Investissements dans les résidences de tourisme
- Prélèvements sociaux et plus-values de cession sur valeurs mobilières
- Crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des personnes âgées ou handicapées
- Prélèvements sociaux et contrats d'assurance-vie « multi-supports »



Directeur de publication : Bernard Meier

Charte graphique : Desk

Maquette : Desk – Tél. 02 43 01 22 11

Impression : Grapho 12

12200 Villefranche-de-Rouergue

Revue trimestrielle : N° ISSN 1162-7956

Édition : PSTA – Tél. 01 47 21 68 43